

## AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

### Secrétariat de l'Assemblée

#### Carnet de bord

2 octobre 2006

**Le Bureau de l'Assemblée**, réuni le lundi 2 octobre 2006 à Strasbourg, sous la présidence de M. René van der Linden, Président de l'Assemblée, en ce qui concerne :

- **4<sup>ème</sup> Partie de la Session ordinaire de 2006 (Strasbourg, 2-6 octobre 2006) :**

i. a adopté l'ordre du jour mis à jour ;

ii. demandes de débats selon la procédure d'urgence :

a. « *Récents développements au Liban dans le contexte de la situation au Proche-Orient* » : a confirmé son intention de recommander à l'Assemblée de tenir ce débat selon la procédure d'urgence et a proposé de renvoyer cette question à la Commission des questions politiques pour rapport ;

b. « *La nécessité d'une réponse européenne à l'arrivée massive des migrants irréguliers sur les rivages de l'Europe du Sud* » : a confirmé son intention de recommander à l'Assemblée de tenir ce débat selon la procédure d'urgence ; est convenu de proposer le titre suivant « l'arrivée massive des migrants irréguliers sur les rivages de l'Europe du Sud » ; et a proposé de renvoyer cette question à la Commission des Migrations, des réfugiés et de la population pour rapport ;

c. « *Budget du Conseil de l'Europe pour 2007 : un enlissement inquiétant* » : a recommandé à l'Assemblée de ne pas tenir un débat sur ce sujet selon la procédure d'urgence ;

iii. demandes de débats d'actualité :

a. « *Budget du Conseil de l'Europe pour 2007 : un enlissement inquiétant* » : a décidé de proposer à l'Assemblée de tenir un débat d'actualité sur ce sujet ; a choisi M. Wille (Belgique, ADLE) comme premier orateur ; et a marqué son accord pour que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe participe à ce débat ;

b. « *Slovaquie* » : a été informé que la demande de tenir un débat d'actualité sur ce sujet avait été retirée ;

c. « *Tensions entre la Russie et la Géorgie* » : a décidé de proposer à l'Assemblée de ne pas tenir de débat d'actualité sur ce sujet ;

iv. a mis à jour le projet de calendrier ;

v. a proposé de limiter le temps de parole à 4 minutes le lundi 2 octobre, le mardi 3 octobre, le mercredi 4 octobre et le jeudi 5 octobre ;

vi. Cinquantième anniversaire du soulèvement hongrois de 1956 : a endossé une déclaration sur ce sujet qui sera annexé au rapport d'activité du Bureau (annexe I) ;

- **Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la commission permanente (30 juin–2 octobre 2006)** : a approuvé le rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente couvrant la période du 30 juin au 2 octobre 2006 ;

- **Saisines et transmissions aux commissions** : voir annexe II ;

- **Suivi du 3<sup>ème</sup> Sommet** :

i. a noté que le Président de l'Assemblée et le Président du Parlement européen avaient adressé une lettre au Président du Comité des Ministres et au Premier Ministre finlandais leur demandant d'être invités à participer comme membres à part entière aux futures réunions quadripartites entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ;

ii. a pris note de l'avant-projet de programme du Forum sur l'avenir de la démocratie qui se tiendra à Moscou les 18 et 19 octobre 2006 ; a instamment demandé aux groupes politiques d'assurer la plus haute représentation politique possible des fédérations européennes des partis politiques au Forum ; et a instamment demandé aux délégations nationales de l'Assemblée d'assurer une participation large et représentative des partis politiques de leurs pays au Forum ;

- **Composition de la Commission de suivi** : a approuvé les nouveaux membres de la Commission de suivi tels que proposés par les groupes politiques pour ratification par l'Assemblée : M. Biberaj (Albanie, PPE/DC); M. Islami (Albanie, SOC); et M. Holovaty (Ukraine, ADLE) ;

- **Observation d'élections** :

i. **Elections présidentielles et législatives au Mexique (2 juillet 2006)** : a approuvé un addendum au rapport de la Commission ad hoc qui a observé ces élections ;

ii. **Elections législatives en République du Monténégro (10 septembre 2006)** : a approuvé le rapport de la Commission ad hoc qui a observé ces élections ;

iii. **Election présidentielle en Bulgarie (22 octobre 2006)** : a reporté sa décision sur ce point à sa prochaine réunion ;

iv. **Référendum et élections législatives en République de Serbie** :

a. est convenu d'observer le référendum sur la réforme constitutionnelle en République de Serbie qui aura lieu les 28 et 29 octobre 2006, sous réserve de la réception d'une invitation de la part du Parlements serbe;

b. est convenu de constituer une commission ad hoc chargée d'observer ce référendum composée de 20 membres : 7 SOC; 6 PPE/DC; 3 ADLE; 3 GDE; 1 GUE;

c. sous réserve des résultats du référendum et de la réception d'une invitation de la part du Parlement serbe, est convenu d'observer les élections législatives en République de Serbie qui pourrait avoir lieu probablement en décembre 2006.

- **Communications** : a pris note des communications du Président, du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe et du Secrétaire Général de l'Assemblée.

- ***Date et lieu de la prochaine réunion*** : a décidé de tenir la réunion suivante :
- . Strasbourg, vendredi 6 octobre 2006 à 8h30.

Kjell Torbiörn/Alexandra Alléon

---

cc. Secrétaire Général de l'Assemblée  
Secrétariat de l'Assemblée  
Secrétaires des Délégations Nationales et Secrétaires des Groupes Politiques de l'Assemblée  
Observateurs de l'Assemblée  
Directeurs Généraux  
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe  
Secrétaire du Comité des Ministres  
Directeur de la Communication  
Représentations Permanentes du Conseil de l'Europe

**ANNEXE I****Déclaration par le Bureau de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement de 1956 en Hongrie**

1. La commémoration par l'Europe du 50<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement d'octobre 1956 en Hongrie nous remplit en même temps de tristesse et de joie. Tristesse au souvenir des nombreuses vies sacrifiées tragiquement lors de l'échec de cette tentative qui visait à restaurer la liberté et l'indépendance nationale d'un peuple. Mais aussi joie en pensant à la liberté et à l'indépendance aujourd'hui – non seulement de la Hongrie mais de nombreuses autres nations d'Europe qui se trouvaient à la même époque dans une situation tout aussi désespérée.

2. Le soulèvement populaire qui a démarré en Hongrie en octobre 1956 a semé de manière imperceptible des graines d'espoir chez les peuples opprimés et de doutes chez les dirigeants. Des graines qui allaient finalement conduire, après des années d'oppression et de tensions internationales, tout d'abord à la « détente » et à des réformes économiques prudentes, notamment en Hongrie mais aussi ailleurs en Europe centrale et orientale dans les années 60, à l'Acte final d'Helsinki et à la création de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dans les années 70, à la montée du syndicat Solidarité en Pologne et aux réformes internes en Union soviétique dans les années 80, pour aboutir à la disparition de l'Europe des blocs au début des années 90 et au développement de la démocratie sur tout le continent européen, y compris le territoire de l'ancienne Union soviétique.

3. Vue dans ce contexte, la révolution hongroise de 1956 a été, malgré son issue tragique et les souffrances humaines qu'elle a causées, un événement fondateur d'une influence morale considérable, auquel le Conseil de l'Europe pratiquement seul parmi toutes les organisations internationales à l'époque – a apporté un soutien moral et politique complet par le biais de son Assemblée parlementaire.

4. C'est ainsi que dans sa Recommandation 105 adoptée le 26 octobre 1956 – trois jours après le soulèvement – l'Assemblée a déclaré qu'elle « [saluait] les manifestations courageuses et non équivoques de la volonté populaire d'indépendance et de liberté dans les pays de l'Europe centrale et orientale, et [exprimait] sa profonde sympathie aux victimes de la répression ». L'Assemblée demandait que « la liberté de décision populaire, garantie par des élections libres, y soit rétablie », estimant que « seule la complète liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes [pouvait] assurer une paix durable en Europe centrale et orientale ». Par ailleurs, dans sa Recommandation 132 du 11 janvier 1957, l'Assemblée a rendu « hommage à la courageuse résistance du peuple hongrois qui a marqué aux yeux du monde que le système politique qui lui était imposé ne pouvait avoir raison des aspirations profondes de l'homme à la liberté ».

5. Depuis 1990, année où la Hongrie a adhéré au Conseil de l'Europe, ce pays a consacré beaucoup d'énergie à promouvoir les valeurs de l'Organisation au sein du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire, comme en témoigne, la création en 1995 d'un centre européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe à Budapest. Le choix de Budapest pour ce centre avait une importance symbolique, étant donné le rôle éminent joué dans la révolution par ceux que les Hongrois appellent encore familièrement « les gars de Pest », c'est-à-dire les jeunes gens des quartiers populaires de la ville qui avaient été parmi les premiers à manifester et à le payer de leur vie.

6. A l'occasion de cette journée solennelle du souvenir, le devoir de cette Europe nouvelle et unie qui est la nôtre est de défendre les valeurs de liberté, des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit qui ont inspiré les Hongrois et d'autres peuples européens à cette époque. Ces valeurs ne doivent jamais être prises pour acquies mais méritent d'être revendiquées et défendues par chaque nouvelle génération d'Européens. Depuis la création du Conseil de l'Europe en 1949, l'Assemblée, qui est son organe parlementaire, poursuit sans relâche ses nobles objectifs au nom de ses 46 Etats membres et continuera de le faire en parant à toute menace éventuelle contre ces valeurs, de quelque origine qu'elle soit. Aujourd'hui l'Assemblée remercie la Hongrie pour sa contribution inestimable à la défense de la liberté.

**ANNEXE II****Décisions sur les documents déposés pour saisine des commissions**

Le Bureau a approuvé les propositions de renvois suivantes, sous réserve de leur ratification par l'Assemblée :

a. documents déposés pour saisine

**1. Doc. 10993**

**Proposition de résolution présentée par M. Wilshire et plusieurs de ses collègues**

**Demande d'ouverture d'une procédure de suivi en vue d'enquêter sur la fraude électorale au Royaume-Uni**, à la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) *pour un avis écrit au Bureau conformément à la Résolution 1115 (1997) telle que modifiée par la Résolution 1431 (2005) ;*

**2. Doc. 10998**

**Proposition de recommandation présentée par M. Glavan et plusieurs de ses collègues**

**La formation des enseignants en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et d'éducation aux droits de l'homme**, à la commission de la culture, de la science et de l'éducation *pour rapport*

**3. Doc. 10999**

**Proposition de résolution présentée par Mme Circene et plusieurs de ses collègues**

**Le rôle des femmes dans les sociétés modernes, y compris dans le dialogue interculturel et interreligieux**, à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes *pour rapport* et à la commission de la culture, de la science et de l'éducation *pour avis*

**4. Doc. 11000**

**Proposition de résolution présentée par M. Severin et plusieurs de ses collègues**

**Nécessité de modifier le Règlement de l'Assemblée pour promouvoir ses relations extérieures**, à la commission du Règlement et des Immunités *pour en tenir compte dans la préparation du rapport sur "L'application et l'amendement de diverses dispositions du Règlement"*

**5. Doc. 11001**

**Proposition de résolution présentée par M. Van Thijn et M. Kox et plusieurs de leurs collègues**

**Adhésion de l'Union européenne/Communauté européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme**, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

**6. Doc. 11002**

**Proposition de recommandation présentée par M. Randegger et plusieurs de ses collègues**

**Nanotechnologie: faut-il réglementer?**, à la commission de la culture, de la science et de l'éducation *pour information*

7. **Doc. 11004**  
**Proposition de recommandation présentée par Mme de Zulueta et plusieurs de ses collègues**  
**Arrivée massive et imprévue de migrants et de demandeurs d'asile en Europe**, renvoi à la commission des migrations, des réfugiés et de la population *pour rapport*
- b. demande de modification de renvois
1. **Doc. 10916**  
**Proposition de recommandation présentée par M. Jurgens et plusieurs de ses collègues**  
**Recours juridiques en cas de violations des droits de l'homme dans la région du Caucase du Nord**  
**Renvoi n° 3243 du 26 juin 2006**, renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour un rapport d'information*
- c. autres
1. **conformément à l'article 66.2 du Règlement de l'Assemblée**, le Bureau a chargé la Commission du Règlement et des Immunités d'examiner les questions relatives à la procédure en commissions pour l'examen et l'adoption des textes ; la procédure et la pratique pour l'examen des propositions de résolutions et de recommandations ; ainsi qu'à la composition du Comité Mixte en ce qui concerne l'Assemblée.



